



TRIBUNE

Newsletter spéciale Covid-19 de Lyon Place Financière et Tertiaire – 9 juin 2020



Aymar de Franqueville

**Délégué Régional de l'Association Française des Juristes d'Entreprises Rhône Alpes
Directeur juridique Adecco Région France et Netherlands**

Les juristes à l'épreuve du Covid !

Cette période restera pour toute la communauté juridique un moment durant laquelle notre fonction a été en première ligne et fortement sollicitée par l'ensemble des acteurs de nos entreprises et principalement les équipes de direction.

Encore plus qu'à l'accoutumée la qualification de « business partner » a pris tout son sens afin d'éclairer des prises de décisions rapides pour faire face à cette crise d'une certaine violence autant par sa rapidité que ses conséquences. Habités à donner de bons conseils et anticiper les risques, nous nous sommes transformés en « urgentistes » en cette période de crise.

En partageant avec les membres de l'Association Française des Juristes d'Entreprises de la Région Rhône Alpes, j'ai pu constater que l'ensemble de la profession juridique a vécu des situations similaires au sein de nos entreprises.

Tout d'abord il a fallu préserver la santé de nos collaborateurs en fermant les bureaux, agences etc. avec la mise en place du Télétravail ; Puis au regard de la baisse des activités commerciales mettre certains de nos collaborateurs en Activités partielle tout en tentant de préserver un certain dynamisme commercial ; et désormais la phase de déconfinement nécessite des aménagements aussi bien structurels que conjoncturels pour accompagner la

reprise des activités que nous souhaitons tous. Nous avons géré une crise sanitaire et désormais nous devons gérer les difficultés économiques à venir.

Pendant cette période nous avons découvert le « Droit Covidien » ; depuis le 23 mars 2020, date à laquelle l'état d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 a été promulguée, nous avons dû faire preuve d'une grande agilité pour suivre, comprendre, analyser les différentes ordonnances promulguées sur des thèmes touchant l'ensemble de l'économie et tous les secteurs de l'entreprise ; Il a fallu décrypter des textes, souvent très techniques, en langage opérationnel. Constamment il fallait rester souple et pragmatique tout en préservant la sécurité juridique, fondement de notre profession.

Les directions juridiques furent associées à des réunions de cellule de crise, souvent quotidiennes pour tenter de répondre à des questions légitimes et prendre des décisions sur des bases certes juridiques mais teintées de bon sens. Cette méthode de travail, permettant d'avoir une vision très transverse des sujets existants au sein d'une entreprise vont surement perdurer, sous un autre vocable. En effet cette crise a permis de modifier et transformer notre façon de travailler. Nous avons gagné de nombreuses années dans la transformation du fonctionnement de nos entreprises via notamment la transformation digitale. Désormais, le Télétravail voire le travail nomade, la signature électronique des contrats généralisées, les web conférences et diminution des déplacements n'effraient plus !

Les événements que nous venons de vivre vont nous permettre d'évoluer plus rapidement que prévu sur certains aspects et le Droit permettra d'accompagner ce mouvement !

